

Avis public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024

Est par les présentes, donné par la soussignée, en conformité avec l'article 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de la Haute-Côte-Nord est maintenant déposé et servira à l'imposition 2022-2023-2024.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la municipalité de Tadoussac aux heures habituelles d'ouverture, situé au 162, rue des Jésuites.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée avant le 1^{er} mai suivant, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord sise au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 21^{ième} JOUR DE OCTOBRE DEUX-MILLE VINGT-ET-UN

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

